

**AFFIRMATION SOLENNELLE**

Je, soussigné, **FRANCOIS HÉBERT**, directeur, Affaires réglementaires, pour la division Hydro-Québec Distribution, au 75, boulevard René-Lévesque, en la ville de Montréal, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. La présente demande d'autorisation du projet de conversion de 12 à 25 kV du poste Charland 120-12 kV (dossier R-3805-2012) a été préparée en partie sous ma supervision et mon contrôle;
2. J'ai une connaissance personnelle des faits relatifs à la réglementation du Distributeur allégués dans la présente demande d'autorisation pour l'acquisition et la construction d'immeubles ou d'actifs destinés à la distribution d'électricité;
3. Tous les faits relatifs à la réglementation du Distributeur allégués dans ladite demande d'autorisation sont vrais.

Et j'ai signé à Montréal, Québec,  
ce 21 juin 2012

**FRANCOIS HÉBERT**

Déclaré solennellement devant moi,  
à Montréal, Québec, ce 21 juin 2012

Commissaire à l'assermentation pour  
tous les districts judiciaires

